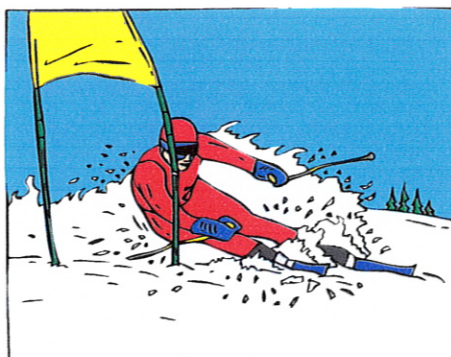


APRES LA 3^{ème}

LYCEE LA HAIE GRISELLE
GERARDMER



COMITE DEPARTEMENTAL DES VOSGES DE SKI

FORMATION AU BREVET D'ETAT DE SKI ALPIN

La formation du Brevet D'Etat de ski Alpin et aux métiers de la montagne du Lycée de la « Haie Griselle » de Gérardmer a pour objectif de permettre aux élèves de réussir le Test Technique, et de se préparer à l'examen du Tronc Commun durant la scolarité du second degré (3 ans).

Adresse postale : 25 Chemin des Epinettes – BP 109 – 88407 GERARDMER cédex

☎ 03.29.63.13.01 - 📠 03.29.63.23.90

La formation au Brevet d'Etat Ski Alpin a un recrutement sur la région Lorraine. Elle accueille les élèves de la Seconde à la Terminale.

Des élèves d'autres régions peuvent être admis, dans la limite des places disponibles et sous conditions financières.

Formation au brevet d'état de moniteur de ski alpin et aux métiers de la montagne. *(pendant la période de la seconde à la terminale)*

Commission créée en 2005 par le Comité Départemental des Vosges de ski.

Président : Monsieur Munier Pascal

But de la formation : permettre l'accès au monitorat de ski alpin et/ou aux métiers qui sont en relations avec le milieu montagnard. (Pisteur secouriste, conducteur de remontée mécanique,.....)

Les moyens par semaine:

- ❄ En Automne : préparation physique encadrée par un professionnel. (22 séances)
- ❄ En Hiver : Pratique du ski, avec approche pédagogique de la discipline et préparation au test technique et à la préformation, encadré par des moniteurs des E.S.F des Vosges. (24 séances)
- ❄ Au printemps : Approche des différentes unités de formation pour le tronc commun option montagne.

Objectif à la fin de formation :

- ❄ Passage de l'attestation de formation aux premiers secours (obligatoire pour le test technique).
- ❄ Passage du test technique (17 ans minimum)
- ❄ Passage de l'examen de préformation après la réussite du test technique.

Si réussite, vous devenez stagiaires dans une Ecole de Ski Français partenaire de cette formation.

- ❄ Possibilité de se présenter à l'eurotest .
- ❄ Possibilité de validation de traceur régional et juge régional.

Structures d'accueil de la formation : Lycée d'Etat mixte de la Haie Griselle à Gérardmer ou le lycée professionnel Pierre Gilles de GENNES à Gérardmer.

Dérogations :

- ❄ Exceptionnellement, suivant le nombre de places disponibles,
 - la commission se réserve le droit d'accepter des licenciés ayant plus de 210 points.
 - la commission se réserve le droit d'accepter des licenciés d'autres Comités de Ski, si le stagiaire s'engage à apporter le financement nécessaire.

Les Conditions :

- ❄ Avoir un niveau de ski alpin compatible avec les objectifs demandés (en dessous de 210 points FFS) et être licencié de la F.F.S. dans un club de Lorraine.
- ❄ Avoir un niveau scolaire compatible avec les objectifs demandés
- ❄ Etre motivé(e) : une lettre de motivation de 20 lignes maximum sera jointe au dossier
- ❄ Demander et compléter le dossier d'admission avant le mois de mai
- ❄ Etre parrainé par une Ecole de Ski Français du massif des Vosges partenaire de la formation :
OBLIGATOIRE

L'acceptation des candidatures est réalisée par la commission au mois de juin.

Pour plus d'informations prendre contact avec un club de ski du département des Vosges ou auprès d'un directeur d'une ESF ou auprès du président de la commission *Formation au brevet d'état de moniteur de ski alpin et aux métiers de la montagne du Comité Départemental des Vosges de ski.*

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Passage de l'attestation de formation aux premiers secours (obligatoire pour le test technique);
Passage du test technique (17 ans minimum);
Approche des différentes unités de formation pour le tronc commun option montagne;
Possibilité d'inscription à l'examen de préformation après la réussite du test technique;
Si réussite, vous devenez stagiaires dans une école de ski français partenaire de cette formation;
Possibilité de validation de traceur régional et juge régional.

BUT DE LA FORMATION :

Permettre aux candidats, d'accéder au monitorat de ski alpin et/ou aux métiers qui sont en relations avec le milieu montagnard.
(Pisteur secouriste, conducteur de remontée mécanique,.....)

PROGRAMME ANNUEL :

En Automne : préparation physique encadrée par un professionnel.
En Hiver : Pratique du ski avec approche pédagogique de la discipline et préparation au test technique et à la préformation encadrées par des moniteurs des E.S.F des Vosges.
Au printemps : découverte des différentes unités de formation nécessaires à la réussite de l'examen du tronc commun montagne inclus dans la formation du moniteur après eurotest.

COMMISSION D'ADMISSION :

L'admission est prononcée au regard du dossier par une commission qui se tient au Lycée de GERARDMER, en principe au cours de la première quinzaine de JUIN, et qui se réunit sous la présidence de Monsieur le Proviseur du Lycée, des représentants des Écoles de Ski Français partenaires, d'un représentant de Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale, du président du CDVS ou du président des commissions sportives du CDVS et des représentants de la Commission BE du CDVS.

CONDITIONS GENERALES :

Avoir un niveau de ski alpin compatible avec les objectifs demandés et être licencié de la F.F.S. dans un club des Vosges ou de Lorraine (Comité Départemental Vosgien de Ski).
Avoir un niveau scolaire compatible avec les objectifs demandés.
Être motivé(e) : une lettre de motivation de 20 lignes devra être jointe au dossier.
Etre parrainé par une école de ski du massif des Vosges.
Demander et rendre le dossier d'admission pour la fin du mois de mai.

AU PLAN SPORTIF :

L'admission prend en compte les qualités sportives, les résultats dans les courses fédérales et les points F.F.S. (moins de 210 points FFS) afin que le niveau de ski de l'élève soit compatible avec les objectifs à atteindre.
UNSS : Les élèves du B.E. se doivent de participer aux épreuves UNSS Ski, mais également à toutes autres rencontres sportives UNSS en concertation avec les professeurs responsables. Ils devront être licenciés à l'association sportive du lycée.

AU PLAN SCOLAIRE :

L'élève est admis dans la classe proposée par le conseil de classe de son établissement d'origine, conformément aux instructions ministérielles en matière d'orientation.
Pour être retenus, les élèves devront présenter des résultats scolaires satisfaisants, leur permettant d'envisager une poursuite d'études jusqu'à la fin du cycle – Baccalauréat –
Il faut concilier études et pratique sportive intense.
Une suspension, voire une exclusion du pôle en cours d'année peuvent être envisagées par le Proviseur en cas de niveau scolaire insuffisant.

DEROGATION :

En cas de places disponibles, la commission se réserve le droit d'accepter des licenciés d'autres Comités de Ski, si le stagiaire s'engage à apporter le financement nécessaire (voir conditions financières).

CONDITIONS FINANCIERES :

1/Pour les candidats titulaires d'une licence validée au jour du dépôt du dossier dans un club lorrain et maintenue pendant toute la durée de la formation, un droit d'adhésion annuel sera versé à chaque rentrée scolaire.

Pour l'année 2012/2013, ce droit d'adhésion est fixé à 100 €. Il sera versé par chèque libellé au CDVS formation BE au plus tard lors de la réunion de rentrée programmée en septembre 2012.

2/Pour les candidats non titulaires d'une licence validée au jour du dépôt du dossier dans un club lorrain (dérogation), un droit d'adhésion sera versé lors de la première année, la cotisation pour les années suivantes sera la même que les stagiaires lorrains.

Pour l'année 2012/2013, ce droit d'adhésion est fixé à 750 €. Il sera versé par chèque libellé au CDVS formation BE lors du dépôt du dossier d'inscription. Il ne sera encaissé qu'après la rentrée scolaire.

PARRAINAGE :

L'élève devra obligatoirement joindre un certificat de parrainage émanant d'une E.S.F. du massif des Vosges partenaire de la formation.

SUIVI MEDICAL :

Les élèves seront aptes à la pratique et l'enseignement du ski.

STRUCTURES D'ACCUEIL :

Lycée de la Haie Griselle à Gérardmer.

SCOLARITE :

Les élèves peuvent être admis :

- Dans les classes suivantes de second cycle :

- 2nde avec enseignement d'exploration : S.E.S. + M.P.S. ou S.E.S. + L.S.
- Puis, 1^{ère} et Terminale économiques et sociales (ES) et scientifiques (S)
- L.V. : anglais – allemand.

Le lycée n'offre pas de sections technologiques, industrielles ou commerciales, dont les horaires sont, de toute façon, trop lourds pour être compatibles avec un quelconque aménagement. (CF ci-dessous)

Les élèves sont regroupés dans des classes dont l'emploi du temps a été aménagé de façon à libérer 2 après-midi par semaine pour suivre la formation BE.

- le mardi et le vendredi.

La formation est répartie sur toute l'année scolaire, elle met l'accent plus particulièrement sur :

- La préparation physique générale en Automne, avec le ski en fonction de l'enneigement.
- L'entraînement au ski et la compétition en hiver
- La préparation à la formation commune aux métiers sportifs de la montagne.

Les élèves doivent être bien conscients qu'ils sont moins disponibles pour leurs études durant l'hiver, qui est une période d'entraînement intensif : tout retard, tout laisser-aller au 1^{er} trimestre risque d'être lourd de conséquences pour la suite de leur scolarité.

Une suspension, voire une exclusion du B.E. en cours d'année peuvent être envisagées par le Proviseur en cas de niveau scolaire insuffisant.

Des cours de rattrapage ou de soutien sont dispensés par les professeurs de la classe pour compenser les heures manquées à l'occasion des stages et compétitions, ou pour aider les élèves en difficulté.

Si tout est mis en œuvre pour faciliter la réussite dans les études comme dans la pratique du ski, les élèves, de leur côté, doivent montrer une motivation sérieuse et une bonne capacité à organiser leur travail dans un emploi du temps très serré.

REGIME :

Les élèves de la formation Brevet d'Etat de Ski alpin et aux métiers de la montagne sont internes sauf s'ils résident à GERARDMER ou à proximité immédiate. L'internat est fermé du vendredi soir (le repas n'est pas assuré) au lundi matin 7h30.

TARIFS :

Le montant annuel de la **pension** est de : 1 290.60€

Le montant de la demi-pension est de :

- 516.60 € pour 5 jours
- 444.96 € pour 4 jours.
- 386.64 € pour 3 jours.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- **Pour les questions d'ordre administratif ou scolaire :** auprès de Madame THIRIAT au secrétariat de l'établissement.
- **Pour les questions concernant la formation BE :** auprès Monsieur MUNIER (06 24 69 93 18 Président de la commission BE), Monsieur GOURGUILLON (Président du ski club de Gérardmer), Monsieur GEGOUT (président du ski club de VENTRON) ou tout directeur d'une Ecole de Ski français partenaire de la formation

Les dossiers d'inscription devront être demandés avant le vendredi 6 avril 2012 à l'aide du bulletin ci-dessous, et retournés au Lycée pour le 26 mai délai de rigueur :

**JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBREE à 1.45 €
FORMAT 23 X 32.4 et portant votre adresse**

COUPON DE DEMANDE DE DOSSIER

à retourner au Lycée pour le vendredi 6 avril 2012 au plus tard

Monsieur, Madame :

Adresse :

Téléphone fixe:

Téléphone portable :

Adresse internet :

Demande un dossier d'inscription pour son fils – sa fille :

NOM :

PRENOM :

Né (e) le :

Etablissement scolaire fréquenté en 2011/2012 :

Téléphone portable :

Adresse internet

Pour une entrée en classe de :

Dans la section formation BE SKI ALPIN

Points FFS :

Date et signature :